

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 5 Mars 2019
- 3) Compte de gestion du Trésorier 2018 – Budget Général - Approbation,
- 4) Compte administratif 2018 – Budget Général - Approbation,
- 5) Budget primitif 2019– Budget Général –approbation,
- 6) Affectation des résultats – Budget général
- 7) Cotisations des Collectivités 2019,
- 8) Création du poste de Chargé de Mission Leader – Evolution de la masse salariale
- 9) Evolution de la masse salariale
- 10) Présentation et Validation des Statuts du Conseil de Développement
- 11) Questions diverses.

PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
LUDOVIC HOCBON	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
JEAN-MICHEL LALERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
ALAIN REMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU POIRE SUR VELLUIRE
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT CYR DES GATS
ANDRE BARBIER	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINT AU MAIRE DE PISSOTTE
PATRICK GRAYON	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE LONGEVES
JACKY ROY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
MICHELE JOURDAIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	MAIRE DE VIX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE LA CHATAIGNERAIE
YVON GORMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE D'ANTIGNY
CHRISTIAN GUENION	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES
VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, MAIRE DE MOILLERON SAINT GERMAIN
ERIC RAMBAUD	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE MAIRE DE BAZOGES EN PARED'S

ABSENTS :

DANIEL AUBINEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FOUSSAIS PAYRE
ANNE-MARIE COULON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE MOUZEUIL ST MARTIN-CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
HUGUES FOURAGE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
MARIE-THERESE FROMAGET	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE MARSAIS-STE-RADEGONDE
MICHEL HERAUD	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT A LA MAIRIE D'AUCHAY SUR VENDEE
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT CYR DES GATS
JEAN PIERRE ROUX	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE L'HERMENAULT

MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE, MAIRE DE SERIGNE
STEPHANE BOULLAUD	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
LESLIE GAILLARD MYRIAM GARREAU	DELEGUEE SUPPLEANTE DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE CONSEILLERE REGIONALE
BERNARD GUERIN LAURENT DUPAS JEAN PAUL MACORPS	DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU MAIRE DE VELLUIRE CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
DOMINIQUE MAZOUÉ JACQUES PAILLAT PIERRETTE RAGUIN	DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE POUILLE ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE DELEGUEE SUPPLEANTE ADJOINTE AU MAIRE DE ST MICHEL LE CLOUCQ
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
SEBASTIEN ROY PIERRE BERTRAND MICHEL BOSSARD DENIS LA MACHE ELISABETH LEBON JEAN POUVREAU JEAN PAUL DUMOULIN CLAUDY RENAULT CHRISTIAN HENRIET GILLES BOUTEILLER CHARLES DE CERTAINES JEAN LOUIS MALLET ADELINE POUPLIN OLIVIER BAZIREAU LOUIS MARIE BRIFFAUD DAMIEN CRABEIL JACQUES BOUDAUD ALAIN CAREIL CHRISTIAN CHATELLIER JEAN CLAUDE PETORIN JEAN MARIE GIRAUD MARIE CHANTAL GUYONNET CEDRIC MOREAU	DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE TITULAIRE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANTE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE TITULAIRE DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANT DELEGUE SUPPLEANTE DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT LAURENT DE LA SALLE MAIRE DE MAILLE MAIRE DE NIEUL SUR L'AUTISE MAIRE DE SAINT SIGISMOND MAIRE DE SAINT HILAIRE DES LOGES ADJOINT AU MAIRE DE MAILLEZAIS MAIRE DE OULMES MAIRE DE XANTON CHASSENON MAIRE DE SAINT-PIERRE LE VIEUX CONSEILLER MUNICIPAL DE DAMVIX MAIRE DE FAYMOREAU MAIRE DE PUY DE SERRE CONSEILLERE MUNICIPALE DE LIEZ MAIRE DE MENOMBLET MAIRE DE BREUIL BARRET MAIRE DE LA TARDIERE MAIRE DE SAINT MAURICE LE GIRARD MAIRE DE LA LOGE FOUGEREUSE MAIRE DE SAINT HILAIRE DE VOUST MAIRE DE CEZAIS MAIRE DE CHEFFOIS MAIRE DE SAINT SULPICE EN PAREDS CONSEILLER MUNICIPAL DE THOUARSAIS BOUILDROUX MAIRE DE SAINT PIERRE DU CHEMIN
DANIEL MOTTARD	DELEGUE SUPPLEANT	

Y ASSISTENT :

MR CEDRIC DEKEYSER, PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE
M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FONTENAY VENDEE
MME FLORENCE VERGER, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE
MME SABRINA PHELIPEAU, SECRETAIRE-GESTIONNAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Stéphane GUILLON Délégué Titulaire, Maire de Bouillé Courdault, et représentant de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise est désigné secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 05 MARS 2019

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 05 Mars 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.07)

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Compte Administratif 2018 du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT présente les résultats suivants :

		CA 2018	
		Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
011	Charges à caractère général	41 454.02	
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 061.74	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
022	Dépenses d'imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 348.65	
74	Dotations, subventions et participations		65 000
77	Produits exceptionnels		132.98
002	Résultat de fonctionnement reporté		26 166.53
Total fonctionnement		132 864.41	91 299.51
Investissement			
20	Immobilisations incorporelles	26 037.40	
21	Immobilisations corporelles	371.23	
10	Dotations, fonds divers et réserves		6573.35
13	Subventions d'investissement reçues		91 800.09
27	Autres immobilisations financières	339.38	339.38
021	Virement de la section de fonctionnement		0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 348.65
041	Opérations patrimoniales		0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-3687.74
Total investissement		26 748.01	99 373.33
Total Budget général		159 612.42	190 724.59

Monsieur Biré, qui a participé à la préparation du budget précise qu'à fin 2018, il y avait des Restes à Réaliser en investissement d'un montant de 36 540€.

Il est également précisé que le déficit de fonctionnement s'explique par un retard de versement de la subvention Leader de l'année 2017 et de l'année 2018 et qui se traduit également par une dépense exceptionnelle de 10 000€_suite au service missions temporaires auquel le syndicat a dû faire appel suite à l'arrêt maladie d'un de ses agents.

Considérant que Valentin Josse, Président du Syndicat Mixte se retire lors du vote du Compte Administratif,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.08)

- DE DESIGNER Monsieur Stéphane GUILLON, Président de séance au titre de la présente délibération
- D'APPROUVER le Compte Administratif 2018 qui fait apparaître les résultats ci-dessus.

4 –COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Le Président expose :

Le Compte de Gestion relate la totalité des opérations réalisées sur l'exercice 2018. Ce Compte de Gestion présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 Pour mémoire	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNEE 2018	RESULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	- 3 687.74	76 313.46	72 625.72
FONCTIONNEMENT	32 739.88	- 67 731.43	- 41 564.9
TOTAL	+ 29 052.14	+ 8 582.03	+ 31 060.82

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.09)

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018 du budget du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

5 – AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation des résultats 2018

Résultat de fonctionnement	AFFECTATION DES RESULTATS 2018
A Résultat de l'exercice 2018	- 67 731.43
B Résultat reporté 2017	26 166.53
A+B Résultat à affecter	- 41 564.90

AFFECTATION au Budget Primitif

2/ Report en fonctionnement D 002 (Déficit de fonctionnement reporté)	- 41 564.90
---	-------------

Résultat d'investissement

D Solde d'exécution d'investissement 2018	76 313.46
E Résultat reporté 2017	- 3 687.74
D+E Solde d'exécution d'investissement	72 625.72
F Solde des restes à réaliser d'investissement	- 36 540
Résultat à affecter	36 085,72

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.10)

- DE REPORTER le déficit de fonctionnement de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus.
- DECLARER toutes les opérations de l'exercice 2018 clôturées

6 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget est présenté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2018.
Le Budget Primitif 2019 est voté par chapitres détaillés ci-dessous :

		BP 2019		Recettes
		Dépenses		
		Dépenses déjà votées en 2018	Dépenses soumises au vote	
Fonctionnement				
011	Charges à caractère général		82 245.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		84 612.10	
67	Charges exceptionnelles		0	
022	Dépenses d'imprévues		7 178	
023	Virement à la section d'investissement		0	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 400	
74	Dotations, subventions et participations			199 000
77	Produits exceptionnels			0
013	Atténuation de charges			21 000
002	Résultat de fonctionnement reporté		41 564,90	
	Total fonctionnement		220 000	220 000
Investissement				
20	Immobilisations incorporelles	36 540	67 812	
21	Immobilisations corporelles		2 000	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé			
13	Subventions d'investissement reçues			29 327
27	Autres immobilisations financières		0	0
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			4 400
041	Opérations patrimoniales		2500	2 500
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			72 625
	Total investissement	36 540	72 312	108 852
	Total Investissement		108 852	108 852
	Total Budget général		328 852	328 852

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.11)

- D'APPROUVER le BUDGET PRIMITIF 2019 comme présenté ci-dessus.

7 – COTISATIONS DES COLLECTIVITES

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet et missions

Chaque Communauté de Communes adhérente a obligation de participer à l'équilibre global du budget.

RECETTES :

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes au prorata de leur population respective.
- Toutes autres recettes autorisées par les Articles L5212-19 et L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;
 - les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

- les subventions de l'État, de la Région, du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit des emprunts ;
- Toutes autres ressources autorisées par la réglementation

DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET LES FONDS EUROPÉENS :

RECETTES :

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes à 60 % en fonction de la population INSEE respective des 3 EPCI concernés et à 40 % en fonction de la superficie respective des 3 EPCI pour le Scot et Leader et 100% de la population INSEE pour le fonctionnement général et le conseil de développement.
- = Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements pourront abonder le financement du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)
- = les subventions de l'Union Européenne

DÉPENSES :

Les dépenses comprennent les frais inhérents à la gestion et au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Suite au débat d'orientation budgétaire du 05 mars 2019, il a été décidé de porter les cotisations des communautés de communes à hauteur de 76 000 euros, soit une augmentation à répartir sur les 3 communautés de communes de 11 000 euros.

Il est proposé une contribution des Collectivités comme suit :

COTISATIONS 2019	SUPERFICIE	POPULATION INSEE*	MONTANT TOTAL DES COTISATIONS 2019
Cc du Pays de Fontenay Vendée	13348	36 687	37 180.20 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11972	15 678	19 071.20 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	12664	16 048	19 735.20 €
TOTAUX	37 984	68 413	75 986.60 €

Cotisation LEADER/SCOT 48 283 €

Fct Général / Conseil de développement 27 703.60 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	SUPERFICIE 40%	POPULATION N 60%	TOTAL PAR COLLECTIVITES
Cc du Pays de Fontenay Vendée	6 787.00 €	15 535,00 €	22 322 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	6 087.00 €	6 639,00 €	12 726 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	6 439.00 €	6 796,00 €	13 235 €
TOTAL	19 313,00 €	28 970,00 €	48 283.00 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	POPULATION 100%
Cc du Pays de Fontenay le Comte	14 858.20 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	6 345.20 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	6 500.20 €
TOTAL	27 703.60 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.12)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2019 comme indiquée ci-dessus
- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2019 comme indiquée ci-dessus
- **D'APPROUVER** les propositions des tableaux ci-dessus

8 – CREATION DE POSTE CHARGE DE MISSION LEADER

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Lors du débat d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2019, il a été acté le recrutement d'un poste à temps plein la gestion globale du programme LEADER. En effet, depuis le début du mois de Janvier Madame Farineau directrice en charge du Leader a fait une demande de mutation et a quitté le syndicat. Il faut continuer le traitement des dossiers en cours et préparer les nouvelles demandes qui arrivent.

Il convient donc de créer un emploi de Chargé (e) de mission Leader à temps complet.

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de chargé de mission Leader, emploi permanent à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant du grade de Rédacteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE (19.13)

- **DE CREER** l'emploi de Chargé de Mission Leader emploi(s) permanent(s) à temps complet, à compter du 01 mai 2019, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur.
- **DE PROCEDER** au recrutement d'un titulaire ou non titulaire
- **DE DONNER** délégation au Président, en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, pour procéder au recrutement d'un agent contractuel (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes y afférents.

9 – EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il sera proposé ultérieurement de supprimer les postes vacants du tableau des effectifs.

FILIERE ADMINISTRATIVE	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE	Pourvu ou non pourvu
ATTACHÉ	A	1	35H	Non Pourvu
REDACTEUR	B	1 Titulaire ou non Titulaire	35 H	Non Pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C	1 titulaire	35H	Pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	C	1 Titulaire ou non Titulaire	35H	Non Pourvu

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°12-17 du Comité Syndical du 22 octobre 2012, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs

VU la délibération n°16-18 du Comité Syndical du 03 octobre 2016, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.14)

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs présenté ci-dessus

10 - PRESENTATION ET VALIDATION DES STATUTS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE

Monsieur Cédric DEKEYSER, Président du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée, nous rappelle à quoi sert un conseil de développement.

Le Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée est porté par le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement ; le territoire concerné est le même que celui du syndicat.

Le conseil de développement a pour but de favoriser le dialogue entre les collectivités publiques, les acteurs socio-économiques et les citoyens. Dans ce cadre, il est force de proposition, il apporte ainsi son aide à la décision des élus. Il joue aussi le rôle de relais entre les représentants de la société civile et les élus du Territoire. Il vise aussi l'amélioration du contenu des projets et facilite leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du syndicat mixte, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés.

Suite à l'assemblée Générale du 14 mars 2019, Le Président et les membres du bureau ont décidé de revoir le fonctionnement du conseil de développement et élaborant un nouveau règlement où y sont précisés les statuts, le dernier règlement était en date de 2013 et ne représentait pas le conseil de développement tel qu'il est représenté aujourd'hui.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical d'approuver ce nouveau règlement, précisant les statuts du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (19.15)

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement ainsi que les statuts du Conseil de Développement

Fait à Mouilleron St Germain



Le Président,

Valentin JOSSE